

Vice-présidence à la vérification

Le 20 mai 2020

Monsieur Claude Lebel
Maire
Mesdames et Messieurs les membres du conseil
Municipalité des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury
325, chemin du Hibou,
Stoneham-et-Tewkesbury (Québec) G3C 1R8

Objet : Audit de performance – Rapport d’audit portant sur la gestion des permis et des certificats

Monsieur le Maire,
Mesdames et Messieurs les membres du conseil,

La Commission municipale du Québec, plus précisément la Vice-présidence à la vérification, vous transmet la version définitive du rapport d’audit portant sur la gestion des permis et certificats, en vertu de l’article 86.7 de la *Loi sur la Commission municipale*.

Ce document présente les constatations qui se dégagent de l’audit ainsi que les recommandations que nous avons jugées appropriées dans les circonstances. Ce rapport, qui inclut les commentaires de votre organisation, est également transmis à la ministre des Affaires municipales et de l’Habitation et publié sur le site Web de la Commission. Ce rapport doit être déposé à la première séance du conseil de votre municipalité qui suit sa réception.

Par ailleurs, nous vous invitons à vous assurer qu’un plan d’action soit élaboré pour donner suite aux recommandations. Ce plan devra être déposé dans les quatre mois à la Vice-présidence à la vérification qui en fera l’analyse. De plus, la Commission réalisera un suivi de ses recommandations après une période de trois ans suivant la publication du rapport.

Je tiens à souligner l’excellente collaboration des membres de votre personnel lors de cet audit et vous prie d’agréer, Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les membres du conseil, mes salutations distinguées.

La vice-présidente à la vérification,



Vicky Lizotte, CPA auditrice, CA

c. c. Monsieur Louis Desrosiers
p. j. Rapport d’audit

Vice-présidence à la vérification

Le 20 mai 2020

Monsieur Guillaume Lamoureux
Maire
Mesdames et Messieurs les membres du conseil
Municipalité de La Pêche
1, route Principale Ouest
La Pêche (Québec) J0X 2W0

Objet : Audit de performance – Rapport d’audit portant sur la gestion des permis et des certificats

Monsieur le Maire,
Mesdames et Messieurs les membres du conseil,

La Commission municipale du Québec, plus précisément la Vice-présidence à la vérification, vous transmet la version définitive du rapport d’audit portant sur la gestion des permis et certificats, en vertu de l’article 86.7 de la *Loi sur la Commission municipale*.

Ce document présente les constatations qui se dégagent de l’audit ainsi que les recommandations que nous avons jugées appropriées dans les circonstances. Ce rapport, qui inclut les commentaires de votre organisation, est également transmis à la ministre des Affaires municipales et de l’Habitation et publié sur le site Web de la Commission. Ce rapport doit être déposé à la première séance du conseil de votre municipalité qui suit sa réception.

Par ailleurs, nous vous invitons à vous assurer qu’un plan d’action soit élaboré pour donner suite aux recommandations. Ce plan devra être déposé dans les quatre mois à la Vice-présidence à la vérification qui en fera l’analyse. De plus, la Commission réalisera un suivi de ses recommandations après une période de trois ans suivant la publication du rapport.

Je tiens à souligner l’excellente collaboration des membres de votre personnel lors de cet audit et vous prie d’agréer, Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les membres du conseil, mes salutations distinguées.

La vice-présidente à la vérification,



Vicky Lizotte, CPA auditrice, CA

c. c. Monsieur Marco Déry
p. j. Rapport d’audit

Vice-présidence à la vérification

Le 20 mai 2020

Monsieur William Steinberg
Maire
Madame et Messieurs les membres du conseil
Ville de Hampstead
5569 Chemin Queen Mary
Hampstead (Québec) H3X 1W5

Objet : Audit de performance – Rapport d’audit portant sur la gestion des permis et des certificats

Monsieur le Maire,
Madame et Messieurs les membres du conseil,

La Commission municipale du Québec, plus précisément la Vice-présidence à la vérification, vous transmet la version définitive du rapport d’audit portant sur la gestion des permis et certificats, en vertu de l’article 86.7 de la *Loi sur la Commission municipale*.

Ce document présente les constatations qui se dégagent de l’audit ainsi que les recommandations que nous avons jugées appropriées dans les circonstances. Ce rapport, qui inclut les commentaires de votre organisation, est également transmis à la ministre des Affaires municipales et de l’Habitation et publié sur le site Web de la Commission. Ce rapport doit être déposé à la première séance du conseil de votre municipalité qui suit sa réception.

Par ailleurs, nous vous invitons à vous assurer qu’un plan d’action soit élaboré pour donner suite aux recommandations. Ce plan devra être déposé dans les quatre mois à la Vice-présidence à la vérification qui en fera l’analyse. De plus, la Commission réalisera un suivi de ses recommandations après une période de trois ans suivant la publication du rapport.

Je tiens à souligner l’excellente collaboration des membres de votre personnel lors de cet audit et vous prie d’agréer, Monsieur le Maire, Madame et Messieurs les membres du conseil, mes salutations distinguées.

La vice-présidente à la vérification,



Vicky Lizotte, CPA auditrice, CA

c. c. Monsieur Richard Sun
p. j. Rapport d’audit

Vice-présidence à la vérification

Le 20 mai 2020

Monsieur Denis Parent
Maire
Messieurs les membres du conseil
Ville d'Otterburn Park
601, chemin Ozias-Leduc
Otterburn Park (QC) J3H 2M6

Objet : Audit de performance – Rapport d'audit portant sur la gestion des permis et des certificats

Monsieur le Maire,
Messieurs les membres du conseil,

La Commission municipale du Québec, plus précisément la Vice-présidence à la vérification, vous transmet la version définitive du rapport d'audit portant sur la gestion des permis et certificats, en vertu de l'article 86.7 de la *Loi sur la Commission municipale*.

Ce document présente les constatations qui se dégagent de l'audit ainsi que les recommandations que nous avons jugées appropriées dans les circonstances. Ce rapport, qui inclut les commentaires de votre organisation, est également transmis à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et publié sur le site Web de la Commission. Ce rapport doit être déposé à la première séance du conseil de votre municipalité qui suit sa réception.

Par ailleurs, nous vous invitons à vous assurer qu'un plan d'action soit élaboré pour donner suite aux recommandations. Ce plan devra être déposé dans les quatre mois à la Vice-présidence à la vérification qui en fera l'analyse. De plus, la Commission réalisera un suivi de ses recommandations après une période de trois ans suivant la publication du rapport.

Je tiens à souligner l'excellente collaboration des membres de votre personnel lors de cet audit et vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, Messieurs les membres du conseil, mes salutations distinguées.

La vice-présidente à la vérification,



Vicky Lizotte, CPA auditrice, CA

c. c. Monsieur Alain Cousson
p. j. Rapport d'audit

Vice-présidence à la vérification

Le 20 mai 2020

Monsieur Bruno Tremblay
Maire
Mesdames les membres du conseil
Ville de Saint-Honoré
3611, boulevard Martel
Saint-Honoré (Québec) G0V 1L0

Objet : Audit de performance – Rapport d’audit portant sur la gestion des permis et des certificats

Monsieur le Maire,
Mesdames les membres du conseil

La Commission municipale du Québec, plus précisément la Vice-présidence à la vérification, vous transmet la version définitive du rapport d’audit portant sur la gestion des permis et certificats, en vertu de l’article 86.7 de la *Loi sur la Commission municipale*.

Ce document présente les constatations qui se dégagent de l’audit ainsi que les recommandations que nous avons jugées appropriées dans les circonstances. Ce rapport, qui inclut les commentaires de votre organisation, est également transmis à la ministre des Affaires municipales et de l’Habitation et publié sur le site Web de la Commission. Ce rapport doit être déposé à la première séance du conseil de votre municipalité qui suit sa réception.

Par ailleurs, nous vous invitons à vous assurer qu’un plan d’action soit élaboré pour donner suite aux recommandations. Ce plan devra être déposé dans les quatre mois à la Vice-présidence à la vérification qui en fera l’analyse. De plus, la Commission réalisera un suivi de ses recommandations après une période de trois ans suivant la publication du rapport.

Je tiens à souligner l’excellente collaboration des membres de votre personnel lors de cet audit et vous prie d’agréer, Monsieur le Maire, Mesdames les membres du conseil, mes salutations distinguées.

La vice-présidente à la vérification,



Vicky Lizotte, CPA auditrice, CA

c. c. Monsieur Stéphane Leclerc

p. j. Rapport d’audit